

CONTRAT D'ENGAGEMENT « PAIN » 2022

Entre l'ADHERENT et le BOULANGER

Nom	:	LE PAIN D'HERVE
Prénom	:	SARL Le Fournil du Taillis
Adresse	:	57 rue des Landrons
	:	60650 ESPAUBOURG
	:	Tél : 03 44 80 55 05
Tél	:	Portable : 06 37 03 32 64
Courriel	:	www.lefournil.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après pour la période annuelle (1er Janvier au 31 Décembre 2022).

Les distributions seront assurées un samedi sur 2 (voir le calendrier de la distribution),
sur **24 distributions à partir du Samedi 8 janvier inclus.**

Exceptionnellement, il y aura une double distribution le 22 janvier 2022 et pas de livraison le 19 février.

Engagements de l'ADHERENT :

- Être Adhérent à l'AMAP de Bezons Panier des saveurs.

Établir le ou les chèque(s) en règlement des paniers de la période susmentionnée ; les libeller à l'ordre de "SARL le Fournil du Taillis" puis les remettre à un responsable de l'AMAP, qui transmettra au BOULANGER. Le paiement peut être effectué, soit par un chèque global, soit fractionné en 2 ou 3 fois.

Venir prendre son panier sur le lieu de distribution de l'Amap 165 Rue Maurice Berteaux à Bezons entre 13h30 et 15h00.

En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), faire récupérer son panier par une tierce personne qui sera désignée à un responsable de l'AMAP.

Tout panier non retiré par un Adhérent ou son remplaçant pourra être partagé entre les Adhérents encore présents à la clôture de la distribution ; **il ne sera procédé à aucun remboursement.**

- Trouver un remplaçant s'il souhaite se désister du présent engagement : aucun remboursement ne sera effectué.

Engagements du BOULANGER :

- Fournir des produits savoureux issus de composants biologiques certifiés.

Livrer les produits une fois par quinzaine le samedi entre 9h et 9h30 sur le lieu précité.

Pratiquer la transparence sur les prix.

Prévenir l'AMAP en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison.

Prendre en compte les remarques et les besoins des Adhérents de l'AMAP.

Accepter des visites régulières des Adhérents de l'AMAP.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité du BOULANGER (maladie, problèmes de livraison, etc.).

Les Adhérents acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils en seront justement compensés.

Engagements de l'AMAP de Bezons :

- L'AMAP agit en tant qu'intermédiaire entre ses ADHERENTS et le BOULANGER ; elle participe à la logistique locale de distribution.
- Respecter la charte des AMAP.

Le Pain d'HERVE

Choix des paniers			Réf. panier	Prix unitaire	Commande	
			Qté	Montant		
Panier « Pain fantaisie » à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en A'			A	3,50 €		
Toujours le même « Pain fantaisie »	<input type="radio"/> Pain d'épeautre (T110) 500 g		A' 1	4,00 €		
	<input type="radio"/> Pain au kamut 500 g		A' 2	3,90 €		
	<input type="radio"/> Pain aux graines 500 g		A' 3	3,50 €		
	<input type="radio"/> Pain aux noix 500 g		A' 4	4,00 €		
	<input type="radio"/> Pain aux 5 céréales 500 g		A' 5	3,40 €		
	<input type="radio"/> Pain aux raisins et noisettes 600 g		A' 6	5,00 €		
	<input type="radio"/> Pain aux graines de sésame 500 g		A' 7	3,40 €		
	<input type="radio"/> Pain aux olives vertes 300 g		A' 8	2,70 €		
	<input type="radio"/> Pain aux châtaignes (selon saison) 300 g		A' 9	3,80 €		
« Gros Pain » à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en B'			B	4,80 €		
Toujours le même « Gros Pain »	<input type="radio"/> Pain bis T80 1 kg		B' 1	5,10 €		
	<input type="radio"/> Pain complet T110 1 kg		B' 2	5,10 €		
	<input type="radio"/> Pain intégral T150 1 kg		B' 3	5,10 €		
	<input type="radio"/> Boule de campagne T65 1 kg		B' 4	5,10 €		
« Pain fantaisie + Gros Pain » : soit combinaison A + B			C	7.70 €		
Toujours le même «Pain fantaisie + Gros Pain» : combinaison A' + B' - Préciser :		 +€		
« Pain fantaisie + Brioche » à la discrétion du Boulanger : soit combinaison A + E			D	7.40 €		
« Brioche » contenant, à la discrétion du Boulanger, l'une des brioches suivantes : <input type="radio"/> Brioche aux raisins 350 g - 4,80 €. <input type="radio"/> Brioche nature 350 g - 4,80 €. <input type="radio"/> Brioche au chocolat 350 g - 5.3 €.			E	4,70 €		
« Pain fantaisie + Gros Pain + Brioche », soit combinaison des (A + B + E).			F	11,60 €		
« Gourmandises bio de la semaine » contenant, à la discrétion du Boulanger, l'une des gourmandises suivantes, (parmi une cinquantaine de spécialités sucrées) : <input type="radio"/> 4 viennoiseries, <input type="radio"/> 2 chaussons aux pommes, <input type="radio"/> 2 muffins + 2 financiers, <input type="radio"/> 300 gr de biscuits variés, <input type="radio"/> 2 gourmandises <input type="radio"/> 2 amandines, <input type="radio"/> 1 cake aux raisins.			G	4.70 €		
« Pain sans gluten » 500 g. à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en J'			J	4,90 €		
Toujours le même « Pain sans gluten »	<input type="radio"/> Pain au sarrasin		J' 1	4.90 €		
	<input type="radio"/> Pain aux châtaignes		J' 2	4.90 €		
	<input type="radio"/> Pain au souchet		J' 3	5.10 €		
BAGUETTE de TRADITION			K	1.10€		

Total de l'engagement par distribution

€

soit pour les 24 distributions de la saison 2022 :€

Paiement en 1, 2 ou 3 chèques libellés à l'ordre de **Sarl Le Fournil du Taillis**.

	Montant	Banque	N° de chèque
1			
2			
3			

Le présent contrat expirera naturellement au terme de la dernière distribution, le samedi 17 Décembre

A le

L'ADHERENT

A le

**Le BOULANGER
Hervé Quéra**